

COUR D'APPEL DE METZ
PARQUET du
PROCURER DE LA REPUBLIQUE

2 rue Haute Pierre
57000 METZ
Téléphone : 03 87 56 75 00

**RAPPEL A LA LOI PAR
OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE**

Nous, RECEVEUR Damien, Lieutenant de Police

En fonction : BRRE Metz

Officier de Police Judiciaire, en résidence à Metz

Agissant sur instructions de Monsieur le Procureur de la République de METZ

En application des articles 40 et suivants du Code de Procédure Pénale

Avisons

X
Née le
MOSELLE (MOSELLE), de nationalité FRANÇAISE,
DEMANDEUR D'EMPLOI, demeurant
57000 METZ téléphone domicile :

Qu'il lui est reproché :

d'avoir à Metz, le 8 Avril 2009,

en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription,
facilité, par aide directe ou indirecte, le séjour irrégulier sur le territoire
national de /1964 à KARACHI (Pakistan), de nationalité pakistanaise,

en l'hébergeant et en lui procurant un moyen de déplacement.

Faits prévus par :

Art. L.622-1 al.1, al.2 du Code des Etrangers.

Réprimés par :

Art. L.622-1 al.1 ; Art. L.622-3 du Code des Etrangers.

Code Natinf : 000016/C/DELIT PENAL

Informons l'intéressée que ce magistrat a décidé de ne pas donner de suite judiciaire à
la présente procédure, à la condition qu'elle ne commette pas une autre infraction
dans un délai de trois ans, et qu'à défaut, elle sera poursuivie devant le tribunal.

L'intéressée nous déclare : je prends acte de cette notification.

Il lui est remis copie du présent procès verbal.

Fait à Metz

le 8 Avril 2009

L'intéressée,

L'officier de police judiciaire


copie certifiée conforme à l'original
l'Officier de Police Judiciaire

